

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core OA1\noyau OA1
11 Laurier St.\11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (613) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Health Services Project Division (XF)/Division des
projets de services de santé (XF)
Place du Portage, Phase III, 12C1
11 Laurier St./11 rue, Laurier
Gatineau
Gatineau
K1A 0S5

Title - Sujet PROJET GCIM	
Solicitation No. - N° de l'invitation 24062-140104/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 24062-140104	Date 2014-01-14
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XF-005-26490	
File No. - N° de dossier 005xf.24062-140104	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-06-30	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Maheson, Vaanee	Buyer Id - Id de l'acheteur 005xf
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1770 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8303
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

24062-140104/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

24062-140104

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier

005xf24062-140104

Buyer ID - Id de l'acheteur

005xf

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

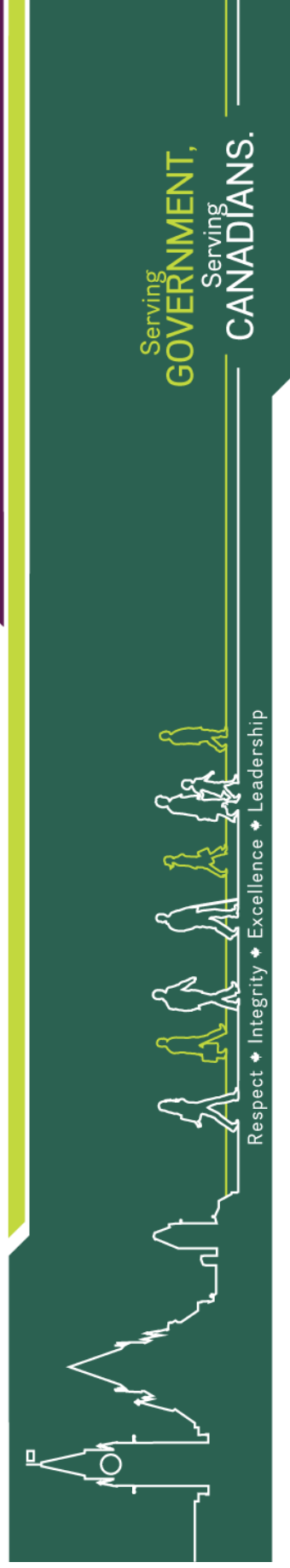
Les documents listés ci-bas, ont été présentés lors de la journée de l'industrie qui a eu lieu le 9 décembre 2013.

- **Transformer notre façon de faire**
- **Processus de mobilisation de l'industrie**
- **Journée de l'industrie : Modernisation de la gestion de l'incapacité et des congés de maladie dans la fonction publique fédérale**
- **Stratégie de mieux-être au travail et de productivité**

Les trois premiers documents sont ci-joints à cet avis pour de plus amples informations.

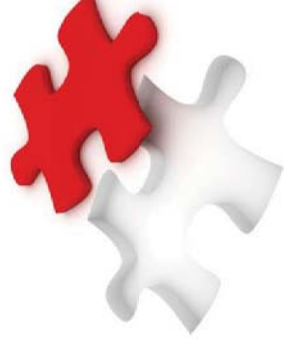
Le stratégie de mieux-être au travail et de productivité se retrouve au site suivant:

<http://www.tbs-sct.gc.ca/hr-rh/bp-rasp/benefits-avantages/wwps-smtp-fra.asp>



Projet de transformation de la gestion des congés d'invalidité et de maladie (GCIM)

Journée de l'industrie



Le 9 décembre 2013



Public Works and
Government Services
Canada

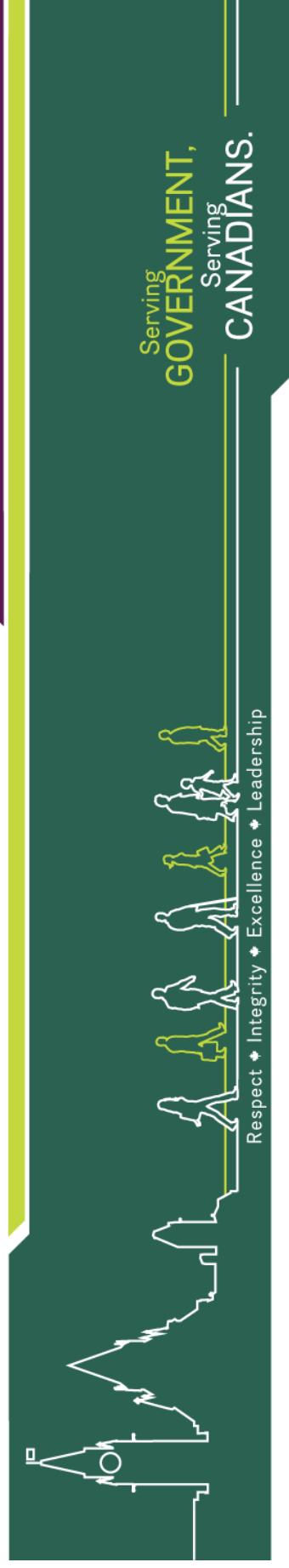
Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada

Ordre du jour

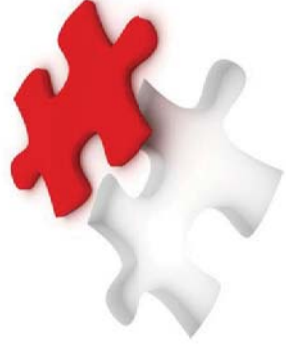
- Mot de bienvenue
- Transformer notre façon de faire
- Introduction du Projet de transformation de la gestion des congés d'invalidité et de maladie
- Processus de mobilisation de l'industrie
- Questions et réponses
- Pause-santé
- Modernisation de la gestion des congés d'invalidité et de maladie dans la fonction publique fédérale
- Questions et réponses
- Mot de la fin





Transformer notre façon de faire

Le 9 décembre 2013



Pablo Sobrino
SMA délégué, Direction générale des approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Moteurs de changement

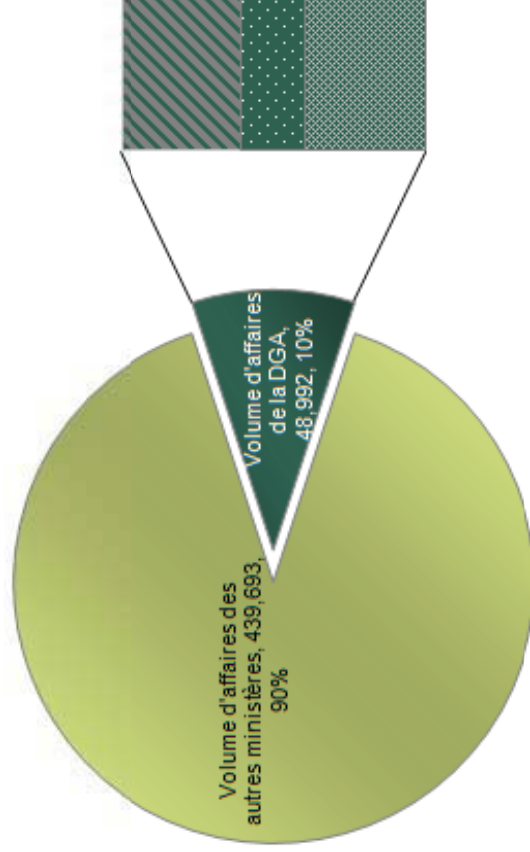
- Pressions financières
- Attentes et besoins changeants des clients et des fournisseurs
- Enjeux relatifs aux employés
- Possibilités technologiques



Contexte d'approvisionnement fédéral

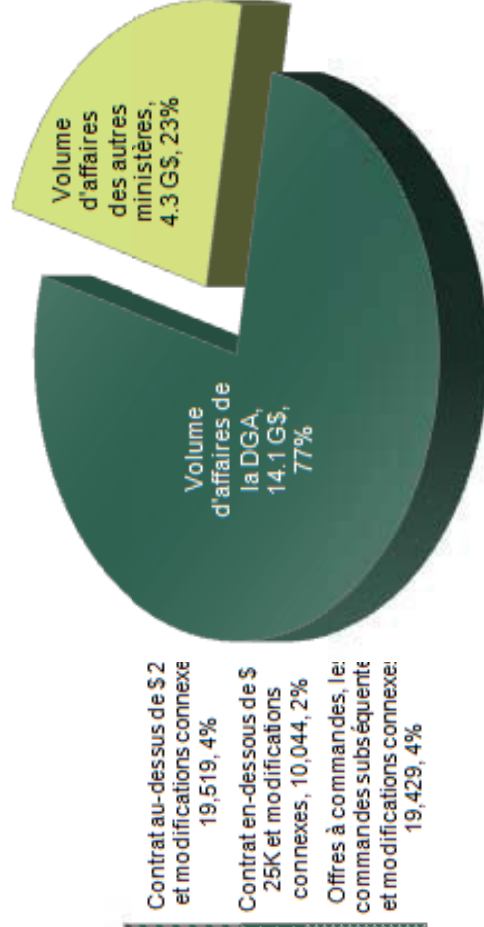
Approvisionnement fédéral

Nombre de documents



Approvisionnement fédéral

Valeur des contrats



Sources : Toutes les données proviennent des Services analytiques opérationnels qui comprennent :

- 1) le rapport sur les acquisitions, soit le rapport annuel sur les contrats attribués par le ministère (moyenne sur trois ans – de 2009 à 2011); et
- 2) les services d'information sur les achats : les achats de la DGA (moyenne sur trois ans – de 2010-2011 à 2012-2013).



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada

Façonner l'approvisionnement ensemble

— c'est logique!



6



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada

Mobilisation précoce

Encourager la participation au départ, dès que les besoins sont déterminés contribue au succès de l'approvisionnement stratégique

- Participation au moment de la détermination des besoins
- Véritable dialogue entre nos clients et fournisseurs



Gouvernance efficace

Une solide gouvernance est essentielle à la surveillance et à l'intégrité du processus

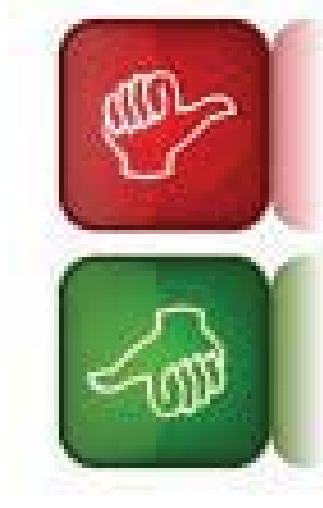
- Surveillance, rôles et responsabilités
- Établir des mécanismes de règlement des différends
- Favoriser une collaboration et un dialogue structurés



Avis indépendants

Une expertise et des avis indépendants et impartiaux :

- assurent l'intégrité du processus d'approvisionnement (équité, ouverture et transparence);
- permettent la validation ou l'analyse comparative des résultats par des experts d'un domaine ou d'un marché particulier.



Avantages pour les Canadien(ne)s

- Croissance économique du Canada
- Création d'emplois
- Compétitivité mondiale, innovation
- Retombées industrielles et régionales
- Achats écologiques et développement durable
- Occasions de marché pour les petites et moyennes entreprises et les entreprises autochtones



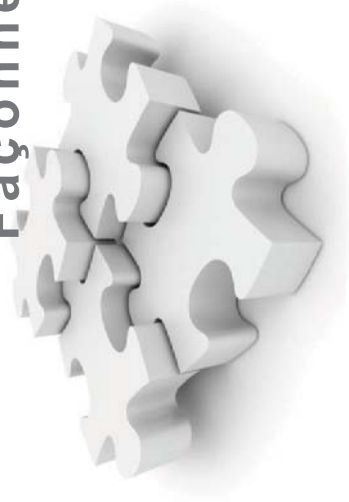
Comment pouvez-vous aider?

PARETROACTION.APFEEDBACK@TPSGC-PWGSC.GC.CA

Façonner l'approvisionnement ensemble

– c'est logique!

- MOBILISATION PRÉCOCE
- GOUVERNANCE EFFICACE
- AVIS INDÉPENDANTS
- AVANTAGES POUR LES CANADIENS(NE)S



ACQUISITIONS PROGRAM

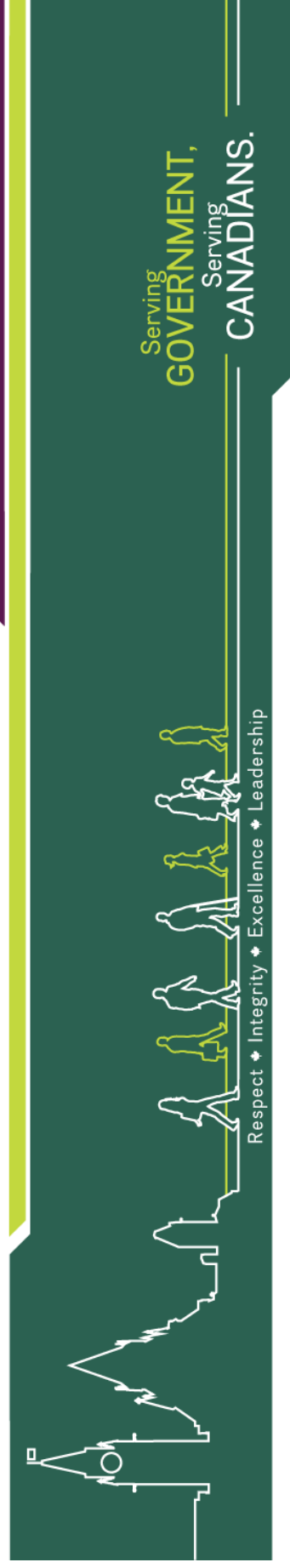
11



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Canada



Processus de mobilisation de l'industrie

Projet de transformation de la gestion des
congrés d'invalidité et de maladie



Le 9 décembre 2013

Normand Masse

DG, Secteur de la gestion de l'approvisionnement en services et en technologies
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada



Public Works and
Government Services
Canada

Canada

Objectifs du Projet de transformation de la gestion des congés d'invalidité et de maladie

- Le 10 juin 2013, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de moderniser la gestion des congés d'invalidité et de maladie dans le secteur public fédéral.
 - « Il est temps de corriger un système inefficace qui ne convient pas aux employés, qui ont besoin de soutien, ni aux contribuables canadiens, qui paient la note, a poursuivi le ministre Clement. Le milieu de travail a changé radicalement depuis 1970, et nous devons trouver un moyen plus efficace et plus efficient pour aider les employés à retourner au travail le plus rapidement possible. »
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor, en tant qu'employeur de la fonction publique, dirige l'initiative de modernisation. Dans le cadre de ce processus, TPSGC administrera le processus d'approvisionnement des services visant l'administration et la gestion des régimes d'invalidité.

Approvisionnement

- Les services de gestion et d'administration des demandes de prestations d'invalidité à l'appui des nouveaux régimes d'invalidité pour la fonction publique fédérale comprennent notamment :
 - réception et règlement des demandes de prestations d'invalidité au titre des régimes d'invalidité;
 - fourniture de services de gestion de cas pour faciliter un prompt retour au travail; et/ou
 - paiement des prestations d'invalidité aux employés.
- À l'heure actuelle, aucun contrat n'est en place pour le régime d'assurance-invalidité de courte durée
- Les contrats actuels pour le régime d'assurance-invalidité ont été conclus avec :
 - Sun Life
 - Industrielle Alliance

Objectifs de la mobilisation

- Évaluer le niveau d'intérêt/la capacité de l'industrie;
- Recueillir des commentaires sur les options possibles de prestation des services;
- Déterminer les éléments clés du service et les paramètres qui encadrent l'établissement des prix et la disponibilité;
- Solliciter des commentaires sur l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement.
 - Nombre d'approvisionnements et de contrats? Durée du ou des contrats? Obligations « assurées et auto-assurées »?

4



Processus de mobilisation

TPSGC et le SCT cherchent à mobiliser l'industrie, comme suit :

1. **Journée de l'industrie** : Le 9 décembre 2013
2. **Rencontres individuelles** : Du 10 au 13 décembre 2013
Les rencontres individuelles sont une occasion pour le Canada et les participants de l'industrie de se rencontrer sur une base individuelle afin de discuter des préoccupations, des recommandations et des options possibles.
3. **Demande(s) de renseignements (au besoin)** : De janvier à juin 2014
Chercher constamment à obtenir des renseignements auprès des participants pendant que nous travaillons à l'élaboration documents d'invitation à soumissionner.



Processus de mobilisation (suite)

4. Rencontres de groupe de travail (au besoin) : De février à juin 2014.

Ces rencontres ont pour but de discuter des préoccupations, des recommandations et des options en groupe pendant que le Canada élabore les documents d'invitation à soumissionner.

Les séances par groupe de travail peuvent notamment porter sur les sujets suivants :

- Stratégie d'approvisionnement;
- Ébauche d'énoncé de travail;
- Ébauche des critères d'évaluation;
- Ébauche de la base de paiement; et/ou
- Ébauche de la demande de propositions.

5. Ébauche de la DP : June 2014

Une ébauche de la DP pourrait être publiée sur le SEAOG afin d'obtenir de la rétroaction afin de mettre la dernière main au processus de mobilisation.



Processus de mobilisation (suite)

Consultation de tiers

Des tiers seront consultés au besoin pour valider l'information et discuter des préoccupations et des recommandations de l'industrie.

Exemples

- Surveillant de l'équité
- Expert-conseil sur les prestations d'invalidité

Traitement de l'information

Le gouvernement du Canada traitera toute documentation et information fournies par l'industrie, conformément aux lois et règlements applicables.

Processus de mobilisation (suite)

Communication avec l'industrie

- L'autorité contractante pourrait communiquer directement avec les représentants de l'industrie par courriel plutôt que d'afficher des avis supplémentaires dans le SEAOG.

Participation non obligatoire

- La participation n'est pas obligatoire. Les participants qui ne participent pas au processus de mobilisation pourront tout de même présenter une soumission dans le cadre de toute demande de soumissions subséquente.



Processus de mobilisation et de demande de soumissions

Étape 1 : Processus de mobilisation

Jalons clés

Journée de l'industrie – Le 9 décembre 2013
Rencontres individuelles – Du 10 au 13 décembre 2013
Demande(s) de renseignements – De janvier à juin 2014
Rencontres de groupe de travail – De février à juin 2014
Ébauche de la DD – Juin 2014
Phase d'approbation du projet du CT – Juillet 2014

Étape 2 : Processus d'approvisionnement

Jalons clés

DP – Août 2014
Achèvement de l'évaluation des soumissions – Mai 2015
Approbation du CT& Project Approval Gate – Juillet 2015
Attribution du contrat – Juillet 2015
Phase d'approbation du projet – Juin 2016
Mise en oeuvre – À déterminer





Questions?



Treasury Board of Canada
Secrétariat

Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada

Better government: with partners, for Canadians

Journée de l'industrie : Modernisation de la gestion de l'incapacité et des congrés de maladie dans la fonction publique fédérale

Lundi 9 décembre 2013

Canada

But

- Lancer un processus visant à examiner les pratiques actuelles en matière de gestion de l'incapacité afin d'aider le gouvernement du Canada à créer un système de gestion de l'incapacité et des congés de maladie correspondant aux normes de l'industrie et aux pratiques en vigueur dans les autres administrations :
 - Ce processus pourrait mener à l'élaboration d'un énoncé des travaux pour l'acquisition de programmes et de services de gestion de l'incapacité dans les domaines des *maladies ou blessures liées ou non au travail*.

Les congés de maladie et les dispositions connexes, qui ne sont pas abordés dans cet exposé, seront négociés lors de la prochaine ronde de négociations collectives. Le mieux-être au travail et les activités de prévention sont également hors sujet.

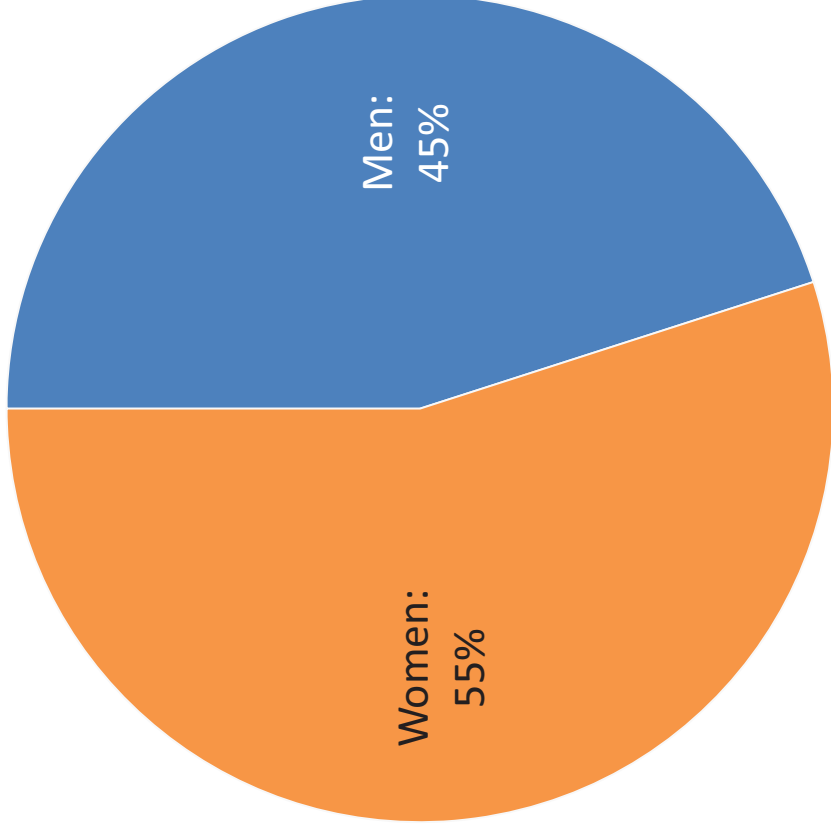
Contexte

• Le gouvernement du Canada veut améliorer la gestion de l'incapacité et des congés de maladie en remplaçant l'approche fragmentée qu'il utilise actuellement par une approche offrant une couverture équitable, complète et intégrée. Cette nouvelle approche est conforme :

- à la volonté du gouvernement de trouver des économies dans les activités, d'améliorer la productivité et de faire en sorte que la rémunération de la fonction publique corresponde à celle des employeurs comparables du secteur public et du secteur privé;
- à l'engagement pris en ces termes dans le budget de 2013 : « Le gouvernement se penchera sur ses pratiques et institutions de gestion des ressources humaines dans un certain nombre de domaines, y compris la gestion de l'incapacité et des congés de maladie, pour veiller à ce que les fonctionnaires reçoivent des services qui favorisent le retour au travail en temps opportun » ;
- au discours du Trône d'octobre 2013 réaffirmant en ces termes l'engagement du gouvernement de moderniser sa gestion de l'incapacité et des congés de maladie : « Il (le gouvernement) réformera les régimes de congés de maladie et de prestations d'invalidité, et travaillera avec les employés afin de les aider à revenir au travail dès que possible. »

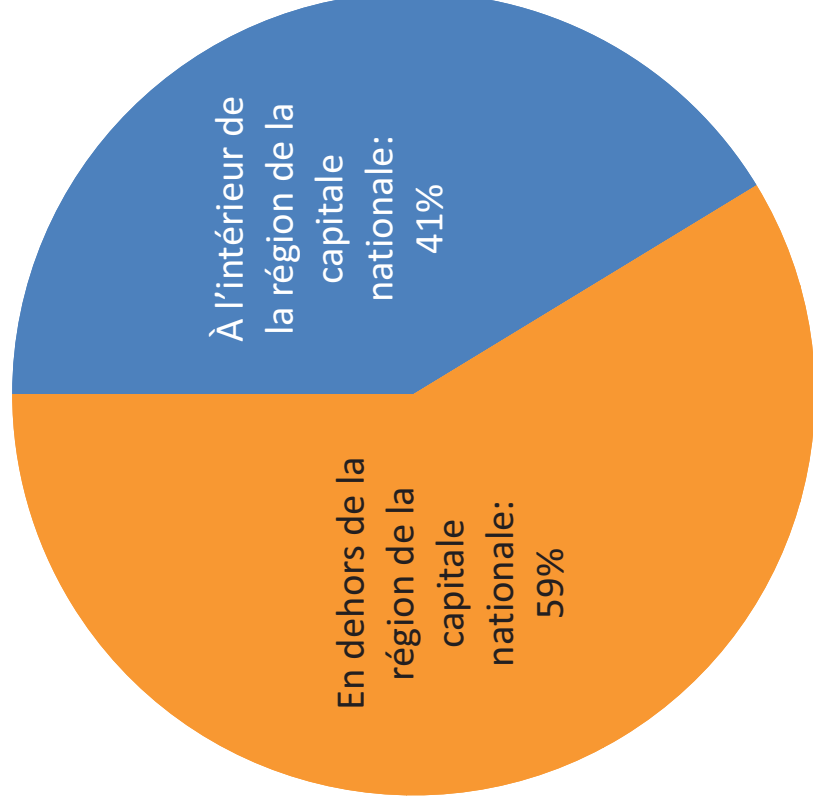
Analyse de la population de la fonction publique fédérale

Plus de femmes que d'hommes



Données datent de l'année fiscale 2012-2013

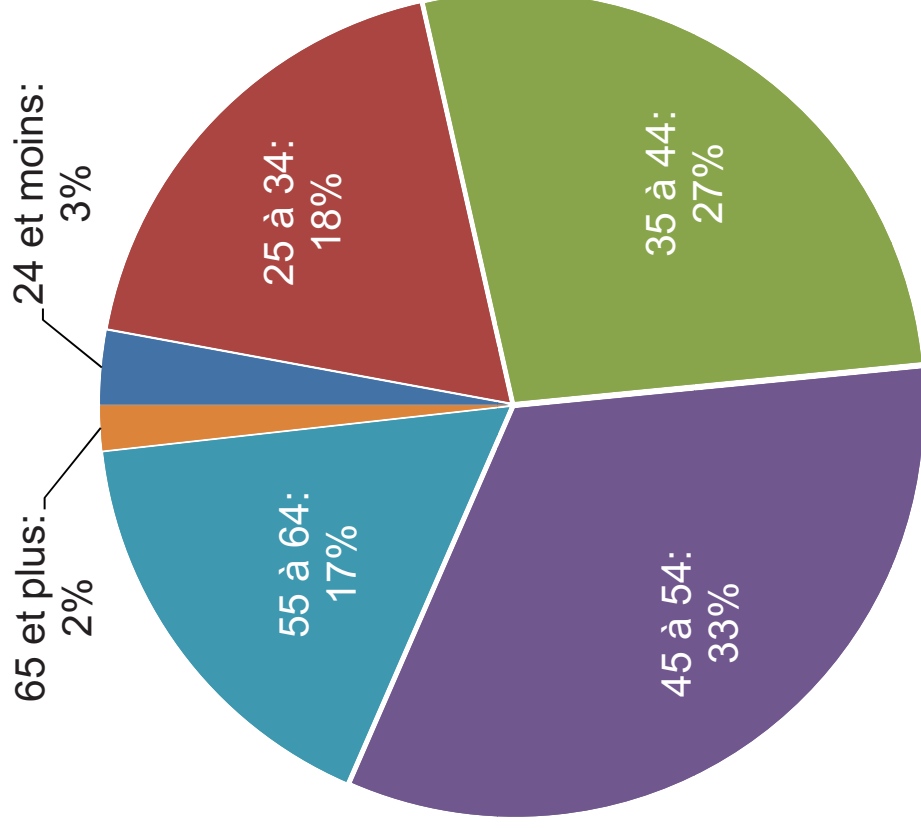
Analyse de la population de la fonction publique fédérale
Plus de la moitié travaille en dehors de la région de la capitale nationale



Données datent de l'année fiscale 2012-2013

Analyse de la population de la fonction publique fédérale

La plupart des employés sont âgés de 45 à 54 ans



Données datent de l'année fiscale 2012-2013

Système actuel

- La plupart des employés fédéraux accumulent jusqu'à 15 jours de congé de maladie payé par année. Les jours non utilisés peuvent être reportés et utilisés à des fins de remplacement du revenu jusqu'à ce que l'employé devienne admissible aux prestations d'assurance-invalidité de longue durée.
- Les deux régimes d'assurance-invalidité de longue durée de la fonction publique fédérale prévoient une période d'attente de 13 semaines, sont obligatoires et prennent fin lorsque l'employé atteint 65 ans :
 - en 2012, 233 000 membres étaient couverts par le Régime d'assurance-invalidité de longue durée et 45 000 par le Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique.
- Les deux régimes établissent à 70 % du salaire assurable le plafond des indemnités d'invalidité provenant d'autres sources.
 - Les principaux mécanismes de compensation sont le Régime de pensions du Canada/Régie de rentes du Québec et le Régime de pensions de retraite de la fonction publique.
- En 2012, le taux d'incidence combiné des deux régimes était de 13 pour 1 000 et le taux de prévalence de 4,8 %.

Lacunes de l'approche actuelle

- Selon les données recueillies, un grand nombre de fonctionnaires ne sont pas bien servis par le système actuel de gestion de l'incapacité et des congés de maladie.
- Plus de la moitié des employés de l'administration publique centrale n'ont pas assez de crédits de congés de maladie pour couvrir la période de 13 semaines précédant l'admissibilité aux prestations du régime d'assurance-invalidité de longue durée et risquent donc d'éprouver des problèmes financiers :
 - 25 % des employés ont moins de deux semaines de crédits;
 - 58 % ont 10 semaines ou moins.
- L'approche actuelle ne permet pas systématiquement une intervention rapide et une gestion active des cas, deux conditions essentielles à un retour au travail rapide et réussi :
 - les employés n'ont pas accès aux services de réadaptation du régime d'assurance-invalidité de longue durée avant la période d'attente de 13 semaines;
 - les employés qui ont plus de 13 semaines de crédits de congés de maladie attendent d'avoir utilisé tous leurs congés.

Conséquences de l'absentéisme

- L'approche actuelle en matière de gestion de l'incapacité au gouvernement fait en sorte qu'on ne s'attend pas habituellement à ce qu'un employé malade ou blessé revienne au travail avant d'être complètement rétabli.
- Des études récentes indiquent toutefois que l'absentéisme prolongé peut avoir des conséquences négatives pour les personnes touchées :
 - le Conference Board du Canada souligne que la probabilité qu'un employé retourne au travail après une absence prolongée pour cause de maladie diminue pour atteindre 50 % après seulement six mois passés à l'extérieur du milieu de travail;
 - L'Association médicale canadienne observe qu'une absence prolongée du travail peut nuire au bien-être mental, physique et social d'une personne.

Il faut moderniser la gestion de l'incapacité

- Le système actuel de gestion de l'incapacité et des congés de maladie dans la fonction publique fédérale :
 - est désuet et fragmenté;
 - manque de cohérence (les éléments existants ne sont pas bien intégrés);
 - ne correspond pas aux pratiques actuelles (la majorité des administrations canadiennes et des entreprises du secteur privé utilisent des mesures de soutien de l'incapacité de courte durée);
 - ne permet pas une gestion active des cas;

Vision pour la gestion de l'incapacité et des congés de maladie

- Le gouvernement croit qu'il faut prendre des mesures pour favoriser des milieux de travail sains axés sur le mieux-être et il s'est engagé à aider les employés au moyen des outils suivants :
 - la gestion active des cas dans le cadre des régimes d'assurance-invalidité de courte et de longue durée;
 - le remplacement du revenu;
 - les indemnités pour accidents de travail;
 - les mesures d'adaptation pour les personnes handicapées en milieu de travail;
 - l'aide aux employés et les mesures de soutien au bien-être.
- Objectifs de ces activités :
 - Encourager un retour au travail en santé dans les meilleurs délais;
 - Atténuer les conséquences financières pour les employés qui ont des congés de maladie limités;
 - S'assurer que les employés obtiennent des traitements et de l'aide au moment où ils en ont besoin;
 - Aider les employés à réintégrer le milieu de travail de façon sécuritaire et en temps opportun.
- Le gouvernement veut travailler avec les employés, les agents négociateurs et les fournisseurs pour mettre en œuvre cette nouvelle approche.

Concepts opérationnels

- Une approche modernisée en matière de gestion de l'incapacité et des congés de maladie aiderait le gouvernement à :
 - améliorer le mieux-être en milieu de travail;
 - améliorer l'aide au retour au travail pour les employés malades ou blessés;
 - réduire les coûts humains de la maladie, des blessures et de l'incapacité (les coûts pour la santé et le bien-être de la personne);
 - améliorer la prévention des blessures et des maladies;
 - promouvoir l'utilisation efficiente des ressources et des services de soutien;
 - améliorer la coordination et la reddition de comptes des services externes de gestion de l'incapacité;
 - assurer la conformité aux lois applicables (p. ex. *la Loi canadienne sur les droits de la personne*, la Politique sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, etc.).

L'approche proposée

- L'approche proposée serait semblable aux pratiques et normes adoptées par les autres grands employeurs canadiens. Plus précisément, la nouvelle approche en matière de gestion de l'incapacité et des congés de maladie pourrait comprendre les éléments suivants :
 - offrir un certain nombre de journées de congé de maladie discrétionnaires;
 - créer un régime d'assurance-invalidité de courte durée offrant des prestations de remplacement du revenu et mettant l'accent sur l'intervention rapide et le retour au travail;
 - établir un régime unique d'assurance-invalidité de longue durée pleinement intégré au nouveau régime de courte durée;
 - améliorer le Programme d'aide aux employés et les autres mesures de prévention et de mieux-être;
 - simplifier et moderniser la rémunération des employés du gouvernement en ce qui concerne les demandes d'indemnisation des accidentés du travail.

Nous sommes conscients que la négociation collective orientera la suite du processus mais nous voulons consulter l'industrie afin de nous assurer que cette approche est la bonne pour atteindre les résultats attendus.

Régime d'assurance-invalidité de courte durée

- Un régime d'assurance-invalidité de courte durée s'appliquerait à toutes les absences ou situations où des activités de prise en charge médicale peuvent aider un employé à retrouver la capacité de fonctionner qu'il avait avant sa maladie ou sa blessure ou à retourner au travail de façon sécuritaire dans les meilleurs délais.
- Ce régime permettrait de procéder au triage des demandes (liées au travail ou non), de les acheminer aux commissions des accidents de travail (CAT) compétentes et de prendre des décisions relativement aux demandes non liées au travail.
- Le gouvernement veut consulter l'industrie pour connaître les pratiques exemplaires dans les domaines suivants :
 - les services de règlement pour les demandes non liées au travail;
 - le remplacement du revenu pour les demandes acceptées;
 - les services et soins de réadaptation;
 - les normes de service, par exemple, les délais de traitement;
 - les mesures d'aide au retour au travail;
 - les meilleures façons d'assurer la transition du régime d'assurance-invalidité de courte durée au régime d'assurance-invalidité de longue durée lorsqu'un employé doit s'absenter du travail pour une longue période pour des raisons de santé.

Régime d'assurance-invalidité de longue durée

- Le gouvernement a l'intention de remplacer ses deux régimes d'assurance-invalidité de longue durée entièrement assurés par un régime unique qui fournit des prestations à tous les employés.
- Le gouvernement veut consulter l'industrie pour connaître les pratiques exemplaires dans l'administration des régimes d'assurance-invalidité de longue durée, notamment :
 - le règlement et l'administration des demandes;
 - des services de gestion de l'incapacité semblables à ceux des régimes d'assurance-invalidité de courte durée;
 - le remplacement du revenu conformément aux pratiques actuelles.
- Une fois le régime mis en place, la période d'attente actuelle de 13 semaines pour obtenir les prestations du régime d'assurance-invalidité de longue durée sera remplacée par la durée des prestations du régime d'assurance-invalidité de courte durée, laquelle n'a pas encore été déterminée.

Demandes liées au travail

- Les demandes liées au travail sont administrées par le Programme du travail d'Emploi et développement social Canada en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*.
- Lorsqu'un employé subit une blessure en milieu de travail, le Programme du travail présente une demande d'indemnisation à la CAT compétente. Les CAT prennent les décisions relatives aux demandes, gèrent les dossiers des demandes approuvées et conservent le pouvoir de décision final. Les employés dont les demandes sont refusées peuvent en appeler de la décision auprès de la CAT.
- Le gouvernement verse 100 % de leur salaire aux employés dont les demandes sont approuvées par l'entremise du congé pour accident de travail (CPAT) pour une période maximale de 130 jours. S'il est décidé de mettre fin au paiement du CPAT, l'employé peut recevoir des prestations de remplacement du revenu de la CAT.
- La modernisation assurerait :
 - la communication et l'administration des demandes liées au travail en temps opportun;
 - l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données ainsi que l'adoption de mesures et de paramètres de rendement uniformes.
- Le gouvernement veut consulter l'industrie au sujet des autres mesures de soutien qui peuvent être offertes dans le cadre du régime d'assurance-invalidité de courte durée, notamment :
 - Offrir du soutien et des conseils, au besoin, pour l'arbitrage et les dossiers et audiences liés à l'indemnisation des accidentés du travail;
 - Agir à titre de témoin expert dans le cadre des appels auprès des commissions des accidents du travail.

Exigences et paramètres généraux

- On peut regrouper les exigences relatives à l'administration du régime d'assurance-invalidité de courte durée et du régime d'assurance-invalidité de longue durée en trois grandes composantes :
 1. Services : gestion active des cas, y compris la prise de décisions sur les dossiers non liés au travail et les mesures d'aide au retour au travail;
 2. Administration : capacité d'interagir avec l'infrastructure existante du gouvernement, par exemple, les systèmes de gestion des ressources humaines, et avec les CAT;
 3. Rapports et reddition de comptes : le gouvernement du Canada conservera la propriété des données recueillies; les données seront communiquées sur une base régulière et pourront faire l'objet d'une vérification.

Les paramètres présentés ici sont donnés à titre d'exemple. L'énoncé des travaux décrira en détail les exigences opérationnelles.

Services

- Le gouvernement a l'intention de faire l'acquisition de services d'administration pour la gestion de l'incapacité. Ces services seront conformes aux normes de l'industries et aux directives du gouvernement.
- Tous les services devront être offerts dans les deux langues officielles, y compris les discussions avec les demandeurs et les communications écrites.
- Les employés doivent avoir facilement accès à l'information sur les prestations et les exigences d'admissibilité dans les deux langues officielles.
- Nécessité de fournir de l'information sur les tendances et les changements qui se produisent dans l'industrie, ainsi que des conseils et des recommandations pour améliorer les programmes et effectuer des changements.
- Collaborer avec d'autres services, comme le Programme d'aide aux employés et les CAT, afin d'offrir des services intégrés aux employés.

Questions administratives

- Le gouvernement peut exiger que les employés des tiers offrant des services de gestion de l'incapacité aient l'accréditation de l'Institut national de recherche et de gestion de l'incapacité au travail ou l'équivalent.
- Les fournisseurs de services pourraient être appelés à :
 - assurer l'interface avec les applications internes du gouvernement pour la gestion des congés de maladie;
 - respecter les exigences en matière d'opérations, de systèmes et de sécurité qui seraient énoncées dans la demande de propositions, ce qui pourrait comprendre le suivi des demandes et la communication des exigences;
 - fournir un emplacement et un personnel sécurisés qui sont conformes aux exigences du gouvernement en matière de technologie de l'information et de sécurité.
- Le gouvernement peut demander aux fournisseurs de services d'assumer la responsabilité de répondre aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Rapports et reddition de comptes

- Dans le cadre de l'acquisition des services administratifs du régime d'assurance-invalidité de courte durée et de l'administration du régime d'assurance-invalidité de longue durée, le gouvernement devrait vérifier la capacité des fournisseurs de services :
 - de produire des mesures d'assurance de la qualité approuvées par le gouvernement, par exemple, des sondages sur la satisfaction des clients à l'égard de la qualité, de la rapidité et de l'utilité des services;
 - de tenir à jour les dossiers d'employés contenant des exemplaires imprimés ou électroniques de tous les documents relatifs aux services de gestion de l'incapacité, et de les mettre à la disposition du gouvernement au besoin;
 - d'échanger des données avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, en sa qualité d'administrateur de la paye, concernant l'admissibilité aux prestations et l'état de l'inscription;
 - d'assurer la transmission sécurisée des documents confidentiels des employés;
 - de tenir l'information à jour et de mettre l'information à la disposition du gouvernement afin qu'il puisse effectuer des vérifications.
- Les fournisseurs seront tenus d'avoir une connaissance des programmes de gestion de l'incapacité du secteur public ainsi que les lois fédérales et provinciales ayant des incidences sur la gestion de l'incapacité.

Considérations

- La nouvelle approche s'appliquerait à tous les employés de la fonction publique fédérale, y compris ceux de l'administration publique centrale et des employeurs distincts. À l'automne 2013, cette population représentait quelque 250 000 équivalents temps plein.
- Beaucoup d'employés touchés par la maladie ou par une blessure ont tendance à rester en congé pour un nombre considérable de jours consécutifs. Selon les données compilées à partir des demandes de congé des employés de l'administration publique centrale pour 2011-2012 :
 - environ 15 % des employés avaient été au moins une fois en congé de maladie pour une période de plus de cinq jours ouvrables consécutifs;
 - les employés qui ont été absents pour une période de plus de cinq jours ont été absents pour une période moyenne de 25 jours.
- Les fournisseurs de service auront une certaine latitude quant aux moyens à prendre pour atteindre les résultats désirés par le gouvernement mais ils devront se conformer aux politiques, directives, règlements et exigences législatives applicables du gouvernement, comme les besoins en matière de sécurité et les mesures de protection de la vie privée.
- La participation active des gestionnaires du Ministère sera également la clé du succès pour une prévention efficace, l'adaptation, et de retour au travail.

Principales exigences à l'égard des fournisseurs de services

On s'attend à ce que les services offerts par les fournisseurs du secteur privé répondent aux exigences suivantes en matière de souveraineté des données :

1. Les services d'application, les données et l'infrastructure seront établis dans les limites géographiques du Canada et sous l'autorité du Canada;
2. L'information gouvernementale est sécurisée en tout temps et seules les personnes autorisées peuvent accéder aux données;
3. On doit reconnaître :
 - a) le droit du Canada d'ordonner la destruction ou la suppression des données;
 - b) la conformité avec les instruments de politiques et aux pratiques du gouvernement en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité, et la notification du gouvernement concernant les atteintes à la vie privée et à la sécurité;
 - c) l'obligation de s'assurer que les données demeurent souveraines et qu'elles ne sont pas accessibles (ni communiquées) à une autre administration.

Résumé

- Le gouvernement du Canada est déterminé à améliorer le bien-être et le mieux-être de ses employés. Le bien-être des employés et leur productivité vont de pair.
- Le système actuel de gestion de l'incapacité dans la fonction publique fédérale est désuet et fragmenté et il empêche l'accès rapide aux services de gestion des cas et de retour au travail.
- La création d'un régime d'assurance-invalidité de courte durée réunirait dans un ensemble intégré la gestion des congés de maladie et la couverture du régime d'assurance-invalidité de longue durée pour tous les employés. De plus, une approche modernisée en matière de gestion des congés de maladie et de l'incapacité permettrait d'offrir des mesures de soutien adéquates pour répondre aux nouveaux enjeux comme la santé mentale en milieu de travail.
- Nous sommes conscients que l'industrie proposera des solutions et que la négociation collective aura une incidence sur l'approche mais le gouvernement souhaite vivement consulter l'industrie pour connaître les meilleurs moyens d'atteindre les résultats désirés, tout en intégrant les principes importants.

Sites Web utiles

- TPSGC : Services de paye et de pension pour les employés du gouvernement du Canada
 - <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/index-fra.html>
- TPSGC : Secteur de la rémunération – Rapport annuel 2010-2011
 - <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/annuel-annual/annuel-annual-rprt-10-11-fra.html#a1>
- SCT: Aperçu - Régimes d'avantage sociaux de la fonction publique
 - <http://www.tbs-sct.gc.ca/hr-rh/bp-rasp/benefits-avantages/overview-aperçu-fra.asp>